

Fiche de spécifications		
<i>Processus</i> : P7 – Redressement	<i>Programme</i> : R2B	<i>Niveau</i> : Individu
Territoire d'outre-mer d'origine : ORIDT		
	<i>Date</i> : 22/06/2017	<i>Numéro de version</i> : 5

Un individu originaire d'un territoire d'outre-mer est un enfant dont le père ou la mère est né outre-mer ou est né outre-mer.

Champ des individus

Le territoire d'outre-mer d'origine d'un individu n'a de sens que pour les individus non supprimés (I_ANAI_R≠SU4 et SU5) de l'échantillon complémentaire, de l'EDP ou de l'EFL : individus résidant dans un logement ordinaire (LNATUR_R=L1), en HMSA (LNATUR_R= L2 ou L3) de l'échantillon complémentaire (COMPL=1), de l'EDP (EDP=1) ou de l'EFL (ENQUETE_FAMILLE=1) ou résidant en communauté (CPOPC_R=1) avec (COMPL_X=1 ou EDP_X=1).

Les valeurs des individus supprimés, ne résidant pas dans un logement ordinaire ni en HMSA, ni du complémentaire ou de l'EDP est « ».

Définition

➤ Variable en sortie :

Territoire d'outre-mer d'origine (ORIDT_R)	
Modalité	Signification
00	Non originaire d'un territoire d'outre-mer
11	Guadeloupe
12	Martinique
13	Guyane
14	Réunion
15	Saint-Pierre-et-Miquelon
16	Mayotte
17	Polynésie française
18	Nouvelle-Calédonie
19	Wallis-et-Futuna
20	Saint-Barthélemy
21	Saint -Martin

Règle de calcul

Le territoire d'outre-mer d'origine d'un individu se déduit de celui de ses parents.

Création du territoire de naissance des parents (NAIDT_FAM), variable intermédiaire

Le territoire de naissance des parents (NAIDT_FAM) est utilisée pour cette variable uniquement.

Dans une famille,

Si la mère existe (L2_R=2 ou 4) et est née outre-mer (11<=NAIDT_R<=21), on reprend son territoire de naissance (NAIDT_FAM=NAIDT_R).

Sinon Si le père existe (L2_R=1 ou 5) et est né outre-mer (11<=NAIDT_R<=21), on reprend son territoire de naissance (NAIDT_FAM=NAIDT_R).

Sinon aucun des parents n'est né outre-mer, on l'indique (NAIDT_FAM=00)

Territoire de naissance des parents (NAIDT_FAM)	
Modalité	Signification
00	Pas né dans un territoire d'outre-mer
11	Guadeloupe
12	Martinique
13	Guyane
14	La Réunion
15	Saint-Pierre-et-Miquelon
16	Mayotte
17	Polynésie française
18	Nouvelle-Calédonie
19	Wallis-et-Futuna
20	Saint-Barthélemy
21	Saint-Martin

Algorithme de calcul

Dans une famille,

Si l'individu est un enfant (L2_R=3 ou 6), né en métropole ou à l'étranger (NAIDT_R=00 ou 30) et dont les parents ne sont pas nés dans un territoire d'outre-mer (NAIDT_FAM =00) alors l'individu n'est pas originaire d'outre-mer (ORIDT_R=00)

Sinon si l'individu est un enfant (L2_R=3 ou 6), né en outre-mer ($11 \leq \text{NAIDT_R} \leq 21$) alors l'individu est originaire d'outre-mer (ORIDT_R=NAIDT_R)

Sinon si l'individu est un enfant (L2_R=3 ou 6), il est né dans le territoire de naissance des parents (ORIDT_R= NAIDT_FAM)

Sinon, on indique si l'individu est né à l'étranger ou en métropole (ORIDT_R=30 si NAIDT_R=30 sinon ORIDT_R=00).

Rappel de modalités

Nature du logement (LNATUR)	
Modalité	Signification
L1	Logement ordinaire (repéré sur le terrain par une FL ou une FLDOM)
L2	Habitation mobile (repéré sur le terrain par une FL ou une FLDOM)
L3	Logement fictif des sans-abris (regroupés par zone de collecte)
L4	Mariniers (repéré par une feuille bateau)
L5	Communauté (repérée par une FC)
L6	Logement ordinaire ou habitation mobile non-enquêté (recensé par une FLNE)

Rôle familial (L2)	
Modalité	Signification
1	Première famille – père
2	Première famille – mère
3	Première famille – enfant
4	Seconde famille – père
5	Seconde famille – mère
6	Seconde famille – enfant

Territoire d'outre-mer de naissance (NAIDT)	
Modalité	Signification
00	France métropolitaine
11	Guadeloupe
12	Martinique
13	Guyane
14	La Réunion
15	Saint-Pierre-et-Miquelon
16	Mayotte
17	Polynésie française
18	Nouvelle-Calédonie
19	Wallis-et-Futuna
20	Saint-Barthélemy
21	Saint-Martin
30	Étranger